

ANNULATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2025-2026**AU PLUS TARD LE 31 AOUT 2025****REMBOURSEMENT DE PLEIN DROIT**

Ce formulaire ne s'applique pas aux demandes de remboursement liées à une annulation d'inscription par suite d'un transfert vers une autre université française. Dans cette situation, il convient de remplir le formulaire spécifique.

 Le conseil d'administration du 24 septembre 2018 a fixé la date de début de l'année universitaire au 1^{er} jour ouvré du mois de septembre, soit le 1er septembre 2025 pour l'année universitaire 2025-2026

 L'article 18 de l'arrêté du 19 avril 2019 prévoit que « Indépendamment des cas de transfert prévus à l'article 15 du même arrêté, le remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur avant le début de l'année universitaire est de droit, sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

Le remboursement porte uniquement sur les droits nationaux fixés par arrêté ministériel.

Les droits spécifiques des diplômes universitaires, les frais de formation à distance et le Passeport Culturel Etudiant (8 €), **ne sont pas remboursables.**

N° Etudiant de l'université de Tours | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _

Je soussigné Nom :Prénom :

Inscrit(e) en :
(Ex : L1 Histoire)

Demande l'annulation de mon inscription administrative à l'Université de Tours.

Fait à, le

Signature

Documents à joindre « impérativement »

- ➔ Original de la carte étudiante **2025-2026** de l'université de Tours
- ➔ Original du justificatif d'inscription **2025-2026** de l'université de Tours
- ➔ Un RIB au nom de l'étudiant

Où transmettre votre demande ?

Votre demande complétée et signée doit être adressée au service de scolarité de votre filière d'inscription qui procédera à votre remboursement.

RESERVE A L'ADMINISTRATIONLe cas échéant, date de réception de la demande initiale d'annulation d'inscription : ____/____/____